Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-213502859-20260521-2026_018-DE

SAINT-JUST
terre de vie
et d'histoire

Grand Site
Mégalithique
de Bretagne

2026/018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Just, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Clarisse LECOQ, 1ère Adjointe au Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
Mme Clarisse LECOQ, Mme Sandrine GAUDIN, M. Christophe DETAIN, M. James BERMINGHAM, Mme Chantal BOURY, Mme Sonia DEBROUX, Mme Catherine DUTHU-DEBRAY, Mme Brigitte GARDET, Mme Aline HERVÉ, M. Jean-Marie LE GALL, Mme Emma MORIN, M. Rafaël MORTIER

Excusé : M. Cyril BONNO

Procuration : M. Hervé JARNOT a donné procuration à Mme Catherine DUTHU

Sorti au moment du vote : M. Nicolas DEBRAY, Maire

Date de convocation : le 13 mai 2026

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie LE GALL

Objet :
Présentation et vote du Compte Financier Unique 2025 :

Pour le vote du CFU, M. le Maire présente ce document, participe au débat, mais doit se retirer de la séance au moment du vote. Donc, il ne doit pas être comptabilisé dans les membres présents pour le calcul du quorum et se trouve dans l'impossibilité de détenir ou de donner un pouvoir. A ce moment, un président de séance est élu pour procéder au vote qui sera Mme Clarisse LECOQ, 1ère Adjointe au Maire.

Budget principal :

- **Vote du Compte Financier Unique 2025**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du conseil municipal du 13/03/2025 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Saint-Just ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-213502859-20260521-2026_018-DE

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés et la présentation faite du CFU 2025, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	***Recettes ou excédent***	***Dépenses ou déficit***	***Recettes ou excédent***
Résultat reporté 2024		144 625.80 €		74 728.92 €
Opérations de l'exercice	858 777.18 €	1 036 202.77 €	472 895.24 €	626 678.13 €
Part affectée à l'investissement : exercice 2025				
TOTAUX	858 777.18 €	1 180 828.57 €	472 895.24 €	701 407.05 €
Résultat de clôture		**322 051.39 €**		**228 511.81 €**

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Saint-Just.

- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
L'Adjointe au Maire,
Clarisse LECOQ

MAIRIE de SAINT-JUST
R.F.
(I.-et-V.)